Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 1

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique scolaire

Confédération. — *Chemins de fer et écoliers.* — La Commission fédérale chargée de la revision de la loi sur les tarifs des chemins de fer va se réunir prochainement pour commencer ses travaux. Parmi les augmentations prévues pour ramener l'équilibre dans les finances des C. F. F., il est question des billets d'abonnement des écoliers. Cette nouvelle a mis en grand émoi les sphères scolaires; et, au premier moment, sur l'initiative du secrétariat de la Société des instituteurs bernois, une adresse appuyée par les sociétés pédagogiques de la plupart des cantons suisses, va être envoyée aux autorités législatives fédérales pour les engager à prendre en considération les deux postulats suivants :

1° Ne pas augmenter les billets d'abonnement des écoliers;

2° Faire bénéficier toute la jeunesse scolaire suisse de la demi-taxe jusqu'au terme de la scolarité actuelle.

Fribourg. — *Université.* — Les cours de notre Université sont fréquentés, ce semestre, par 604 étudiants immatriculés. Avec les 120 auditeurs, cela fait 720 élèves, le maximum atteint à ce jour. Le nombre des étudiants immatriculés était, au semestre d'été dernier, de 575. Il y a donc accroissement de 29 étudiants. 8 dames sont inscrites à la Faculté de philosophie ; il y en avait 10 au semestre passé.

C'est la Faculté de théologie qui a le plus grand nombre d'étudiants : 235 (203 l'été dernier); puis vient la Faculté des sciences : 137 étudiants (108); la Faculté de droit : 108 (112), et la Faculté de philosophie : 108 (109).

La Suisse est représentée à l'Université par 185 élèves (180 l'été dernier); les étrangers y sont 419 (390). Le contingent de ces derniers s'est particulièrement augmenté à la Faculté de théologie, où il y a 24 étrangers de plus qu'au semestre passé, et à celle de philosophie, où il sont 8 de plus que l'été dernier. Le nombre des étrangers est resté le même à la Faculté des sciences naturelles et a diminué de 8 à celle de droit.

Quant aux Suisses, on est heureux de les voir suivre toujours en plus grand nombre les cours de théologie, où ils sont 10 de plus qu'au récent semestre d'été; augmentation de 4 aussi à la Faculté de droit et de 2 à celle des sciences, tandis que l'effectif des Suisses suivant les cours de lettres a baissé de 10 étudiants.

Le nombre des étrangers est supérieur à celui des Suisses, de 159 pour la théologie, de 62 pour les lettres et de 35 pour les sciences, tandis qu'il est inférieur de 22 à la Faculté de droit.

La proportion entre Suisses et étrangers dans le corps professoral est à peu près la même que parmi les étudiants.

Les étudiants fribourgeois de notre *Alma Mater* sont 41 (3 de moins que l'été dernier); puis vient Saint-Gall, avec 31 élèves (3 de plus); Valais, 21 (4 de plus); Lucerne, 19 (1 de plus); Argovie 13 (1 de plus); Tessin, 12 (*statu quo*).

La Russie et la Pologne ont envoyé 100 étudiants (9 de plus qu'en été 1909); l'Allemagne, 97 (6 de plus); la France, 75 (8 de plus); la Bulgarie, 29 (2 de moins); l'Autriche, 22 (3 de plus); l'Italie, 20 (6 de moins); la Hollande, 11 (2 de plus); la Hongrie, 11 (7 de plus).

L'Allemagne, qui occupait jusqu'ici dans cette statistique le premier rang, s'est donc laissé dépasser par la Russie et la Pologne. Cinquante des étudiants russes ou polonais fréquentent les cours de la Faculté des sciences; un quart suivent les cours de lettres, et l'autre quart, en proportion égale, les cours de droit et de théologie. 63 Allemands étudient la théologie, 17 les lettres, 19 les sciences et quelques-uns seulement le droit. Les Bulgares dominent à la Faculté de droit, où ils sont 18. Les Américains viennent étudier à Fribourg de préférence la théologie; ils sont 17 à cette Faculté. Les Autrichiens se partagent entre les lettres et la théologie; les Italiens entre la théologie et le droit; les Hongrois sont, pour la plupart, théologiens, tandis qu'on trouve des Hollandais dans les quatre Facultés.

— *Technicum.* — M. Henri Perrey, de Cernier (Neuchâtel), qui avait obtenu, l'été dernier, au Technicum, le diplôme de maître de dessin, vient de remporter à l'Ecole nationale des arts décoratifs, à Paris, un brillant succès. M. Perrey avait été admis, selon l'usage, à la division inférieure de l'Ecole. Au bout de trois semaines, ses professeurs, ayant examiné en commun quelques-uns des travaux que M. Perrey avait emportés de Fribourg et son diplôme, le classèrent directement dans la division supérieure, en lui faisant grâce du cours moyen. Cet avancement inespéré est un brevet d'excellence donné à l'enseignement tel qu'il est pratiqué au Technicum cantonal de Fribourg.

— Dans sa séance du 11 décembre, le Conseil d'Etat a nommé M. Alphonse de Gandolphi, de Londres, assistant à l'Institut de zoologie de la Faculté des sciences;

M. Jacques Meier, à Morat, professeur à l'école secondaire de cette ville.

Sont nommés professeurs au Lycée cantonal de jeunes filles (Académie Sainte-Croix, à Fribourg) :

M. Marie-Lucien Dané, d'Arthez (Basses-Pyrénées); M. Jung, de Niederhelfenschwyl (Saint-Gall); Mme Lorenzina Fettolino, de Faido (Tessin); Mme Iniga Feusi, de Feusisberg (Schwyz); Mlle Anna Hug, à Fribourg; Mme Jeanne Ruener, de Schonach (Bade); Mlle Lucy Perrier, à Fribourg; Mlle Marie Speyer, Dr en philosophie, de Luxembourg; Mme Weck-Boccard, à Fribourg; Mme Jeanne-Marie Wirz, de Soleure.

— *Inauguration d'école.* — Le 5 décembre dernier, Estavannens fêtait l'inauguration de sa nouvelle maison d'école, qui a été placée entre les deux villages de la commune, dans une situation ravissante. M. le Curé de la paroisse, assisté de M. Limat, révérend chapelain de Pringy, a récité les belles prières liturgiques. Puis il a prononcé une allocution pleine d'à-propos. Il a rappelé les avantages de l'enseignement chrétien et tout l'intérêt que l'Eglise n'a cessé de porter à l'école populaire. Il a remercié tous ceux qui, de loin ou de près, avaient coopéré à la réalisation du projet.

M. Python, conseiller d'Etat, qui avait accepté volontiers de participer à cette manifestation, avec MM. Savoy, préfet de la Gruyère, Currat, inspecteur scolaire, et Remy, inspecteur forestier, a adressé de chaleureuses félicitations aux autorités locales et à la population d'Estavannens. Il a rappelé la nécessité d'une instruction adaptée aux exigences de notre époque et de la formation d'une jeunesse s'inspirant de sentiments patriotiques puisés à la source la plus pure.

La journée s'est terminée par un banquet où plusieurs toasts ont été échangés. M. Jaquet, syndic, entre autres, s'est fait l'interprète de la joie et de la reconnaissance qu'éprouvait la population d'Estavannens en cette circonstance si solennelle.

Encore un effort et toutes les communes de la Gruyère seront dotées de maisons d'école qui feront honneur au canton !

Genève. — Dans sa séance du 9 courant, l'Union des instituteurs primaires genevois a discuté, puis approuvé par un vote unanime les conclusions du rapport présenté par M. L. Mercier, régent, sur la *Protection de l'enfance et sur les tribunaux d'enfants.*

Voici ces conclusions :

1° L'accroissement continu du nombre des délits commis par des mineurs nécessite des mesures sérieuses et énergiques de la part des autorités compétentes ;

2° Ces mesures doivent tendre plutôt au relèvement des

enfants coupables qu'à la répression des délits qu'ils ont commis ;

3° L'institution dans notre pays de tribunaux d'enfants, semblables à ceux qui existent aux Etats-Unis, est de toute nécessité ;

4° Un règlement sévère doit être édicté pour réprimer le vagabondage des *mineurs*, cause principale des délits et crimes juvéniles. A cet effet, la création d'une police spéciale est désirable ;

5° Les expositions publiques, la vente ou distribution d'ouvrages et d'images pouvant pervertir la jeunesse, la figuration des enfants sur scène et leur admission à certains spectacles suggestifs doivent être rigoureusement interdites ;

6° Il y a lieu de sévir contre les parents qui, volontairement ou par négligence, ont été la cause directe ou indirecte des délits commis par leurs enfants ;

7° Le nombre des institutions pour le relèvement de l'enfance doit être suffisant. A cet effet, il est à désirer que des concordats interviennent entre cantons voisins et que la Confédération accorde son appui financier pour la création de ces établissements.

Berne. — *La Société catholique d'Education et d'Enseignement* vient de publier son rapport annuel. Nous en extrayons la page suivante :

1. Formation d'instituteurs. — On s'est surtout préoccupé des moyens à prendre pour avoir des instituteurs capables en même temps que sincèrement chrétiens. De plus en plus le besoin s'en fait sentir, et comme on ne saurait compter dans nos écoles sur l'élément congréganiste, il faut s'en tenir aux laïcs et vouer à leur formation une constante et réelle sollicitude. Le récent incident de Courroux a hautement témoigné de la mentalité de certains membres du corps enseignant, absolument contraires à nos principes religieux. Il y a là un danger imminent et très redoutable pour notre jeunesse comme pour l'avenir du catholicisme dans le Jura. Il est grand temps d'y parer.

Tout en n'abandonnant pas le projet d'organiser chez nous une école normale libre, comme les protestants croyants en ont fondé une aussi, fort prospère, à Berne, tant pour les jeunes filles que pour les garçons, nous avons dû aller au plus pressé, c'est-à-dire trouver un établissement où les élèves jurassiens qui se destinent à l'enseignement primaire, soient reçus à un prix modéré et y puisent une instruction solide et saine, sans risques pour leur foi.

Notre choix s'est arrêté sur une Ecole normale qui nous a paru présenter ces qualités : le prix de pension est de 350 fr. (indépendamment des livres et des menus frais).

Sur les recommandations faites par des personnes autorisées et vu la demande présentée par les parents de deux jeunes gens habitant le canton de Berne, il a été décidé que la caisse paierait la majeure partie du prix de pension, soit 250 fr. pour chaque élève, ceci après avoir constaté que ces jeunes gens étaient rangés, studieux et intelligents. Ils doivent, en outre, s'engager à enseigner dans le Jura, une fois leur diplôme obtenu. Le comité ne s'engage pas à verser le subside pour plus d'une année d'avance, afin de constater, pendant toute la durée des études, si les efforts des boursiers répondent à son attente.

D'autres demandes analogues sont encore annoncées.

2. Manuels scolaires. — On a vu dans notre premier rapport qu'il a été procédé, par les soins de notre Société, à une revision complète des ouvrages d'histoire, de littérature, introduits dans les écoles tant de l'ancienne que de la nouvelle partie du canton : les passages attentatoires aux croyances des enfants catholiques ont été relevés dans une requête, qu'ont signée les membres de la députation catholique au Grand Conseil, et qui a été déposée entre les mains de la Direction de l'Instruction publique. Dans cette pièce, nos honorables représentants demandent que les manuels soient expurgés des passages contraires aux dispositions constitutionnelles, qui prescrivent (article 27 de la Constitution fédérale) que « les écoles doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience et de croyances ».

On attend la solution que donnera l'autorité supérieure à cette réclamation si justifiée. Le changement de titulaires à la Direction de l'Instruction publique a causé un certain retard dans l'examen de la requête.

3. Bibliothèques scolaires. — L'attention des personnes compétentes et à même de s'en occuper sera appelée sur la question des bibliothèques scolaires, afin d'éviter qu'elles ne soient contaminées par des livres suspects, même par des mauvais livres, qui s'y pourraient glisser, au grand préjudice des lecteurs, notamment des écoliers qui les fréquentent.

4. Formation des institutrices. — Une commission a reçu mandat de rechercher de quelle manière on pourrait compléter l'éducation chrétienne chez les jeunes personnes qui étudient dans le Jura, se destinant à l'enseignement public.

5. Relèvement des études. — Une autre commission, com-

posée surtout d'hommes d'études et de pédagogues, devra rechercher les moyens les plus propres à relever le niveau de l'instruction, surtout au point de vue de la connaissance de la langue française, dans notre pays.

Outre la création d'une Ecole moderne, deux autres questions, d'une nature tout particulièrement délicate, ont fait encore l'objet de l'étude du Comité : il en rendra compte au moment opportun.

Nous attendons aussi le travail de réfutation, au point de vue doctrinal et historique, de tous les passages erronnés, signalés dans les manuels scolaires bernois.

La Société comptait, fin 1908, soixante-quatre membres actifs et des membres souscripteurs dans vingt-deux sections actuellement organisées. Ce sont :

Boncourt, Buix, Cœuve, Courgenay, Fontenais, Porrentruy, Saint-Ursanne, Asuel, Alle et Vendlincourt dans le district de Porrentruy.

Glovelier, Vicques, Montsevelier, Bassecourt, Saulcy et Vermes dans le district de Delémont.

Corban, Courchapoix, Mervelier et Moutier dans le district de Moutier.

Les Bois et Saint-Brais dans le district des Franches-Montagnes.

Saint-Gall. — Dans une réunion nombreuse tenue à Mels, la Société d'éducation du Werdenberg a voté une résolution condamnant la pédagogie matérialiste et athée enseignée à l'école normale.

— Plusieurs députés ont déposé une motion demandant la revision de la loi sur les traitements des instituteurs dans le sens de l'augmentation du traitement minimum.

Le bureau a nommé membres de la commission six radicaux antiproportionnalistes et neuf conservateurs et démocrates proportionnalistes. Le président de la commission est M. Scherrer-Füllemann, conseiller national.

AVIS

Il est rappelé aux membres du corps enseignant que le délai pour la remise des travaux annuels expire au 15 janvier 1910.

Les rapports de district devront parvenir au rapporteur général, M. Bosson, instituteur à Vuippens, avant le 15 mars prochain.